

consultant les registres, j'ai déconvert qu'une mère Saint Aubin, qui ne devait pas voir l'évêque, vivait encore. Cette religieuse mourut le 13 juillet 1823.

Cette date nous révèle une particularité très-remarquable. La nomination de Mgr. de Sansin à l'évêché de Blois était connue depuis plusieurs semaines : cependant les religieuses, qui avaient appris cette nomination, ayant demandé à la mère Providence si, cette fois, c'était pour de bon qu'on allait avoir un évêque, elle répondit : Ah oui, pour cette fois nous y sommes. Il fallait donc qu'elle fût persuadée que la mère Saint-Aubin allait mourir bientôt. Toutes les autres qui ne devaient pas voir l'évêque étaient mortes ; sœur Monique, converse, était aveugle, et de plus tellement malade, que sa fin paraissait imminente. Le 23 juin, on pria le médecin, qui était venu la voir, d'attester dans un certificat l'impossibilité où elle était de donner sa signature, afin que l'on pût faire payer un semestre de rente viagère qui lui était dû le lendemain. Si cette rente est exigible demain, dit le docteur, je vous conseille de la faire payer dès le matin, car je doute que votre malade vive encore demain soir. Cependant elle devait, sinon, voir l'évêque de Blois, au moins savoir son arrivée, et l'on était sûr qu'il ne viendrait pas avant plusieurs semaines, peut-être même plusieurs mois. Ce n'était ni la première ni la dernière fois que l'on se trouvait en présence d'une impossibilité apparente de l'accomplissement de la prophétie ; mais ces sortes d'embarras n'en étaient plus pour la mère Providence, qui, incrédule la première, au moment où Marianne lui léguait ses connaissances de l'avenir, avait appris à ne plus douter. " Notre Révérende Mère supérieure, disent les *Annales* écrites à cette